

DIAGNOSTIC IMMOBILIER - PLOMB AVEC MENTION - FORMATION CONTINUE

Suivre cette formation en E-Learning tutoré permet de maintenir ses connaissances et ses compétences dans le cadre du cycle de Certification du Diagnostiqueur technique immobilier (Arrêté du 24/12/2021) pour la réalisation des 'Constats de risque d'exposition au plomb (sans mention / CREP) et les diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures' et des 'contrôles après travaux en présence de plomb' (avec mention / DRIPP)

Objectifs opérationnels

- *Maintenir sa certification dans le domaine concerné par la formation continue*
- Appliquer les évolutions législatives, réglementaires ou normatives ainsi que techniques dans le cadre du protocole CREP décrit par l'arrêté du 19 août 2011
- Appliquer les évolutions législatives, réglementaires ou normatives ainsi que techniques dans le cadre du protocole DRIPP décrit par l'arrêté du 12 mai 2009

Public Concerné

Diagnostiqueurs techniques immobiliers "Domaine plomb avec et sans mention" en cours de cycle de certification

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

FORMATION E-LEARNING DUREE 14 HEURES

DOMAINE PLOMB SANS MENTION Constat de risque d'exposition au plomb / CREP

Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques

Rappel des caractéristiques d'un bâtiment relatives au plomb

- Les caractéristiques d'un bâtiment

Rappel sur l'historique de l'utilisation du plomb

- L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation
- Les techniques d'utilisation du plomb
- L'utilisation du plomb dans les peintures

Rappel sur la réglementation du plomb dans les peintures

- L'historique de la réglementation de l'utilisation du plomb dans les peintures
- L'interdiction de certains composés du plomb dans les peintures

Rappels sur le plomb dans les peintures

- Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures
- Propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés
- Distinction entre plomb total et plomb acido-acide
- Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb

Rappels sur l'exposition des personnes au plomb

- Les situations et les mécanismes exposant les personnes au plomb dans l'habitation et notamment les enfants ainsi que leurs conséquences

La réglementation des risques d'exposition au plomb

- Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans

les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb

Rappel sur les acteurs de la prévention des risques

- Le rôle et les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation

Les méthodes de repérage

- Les normes et les méthodes de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique

Les dégradations du bâti

- L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb

Le rapport CREP suite au diagnostic

Exercices sur cas pratiques

DOMAINE PLOMB AVEC MENTION

Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures & contrôle après travaux en présence de plomb / DRIPP

Rappel des nouveautés législatives, réglementaires ou normatives ainsi que des évolutions techniques

Rappel sur les intervenants du saturnisme infantile

- Les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans le cadre des mesures d'urgence contre le saturnisme infantile
- La procédure d'urgence en cas de saturnisme infantile

Le prélèvement d'écailles

- Les prélèvements d'écailles de revêtements susceptibles de contenir du plomb
- Les prélèvements d'écailles

Les dégradations possibles

- Le repérage et la qualification des différentes dégradations possibles
- La terminologie du repérage
- L'état de conservation

Les préconisations de travaux

- Les préconisations de travaux adaptés aux types de dégradations observées

Les prélèvements de poussières au sol

- Le prélèvement de poussière au sol

Rappel sur le diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures

- Le protocole DRIPP décrit par l'arrêté du 19 août 2021 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures

Le rapport DRIPP suite au diagnostic

Exercices sur cas pratiques

Méthodes et moyens pédagogiques

L'apprenant(e) reçoit avec sa convocation le Livret d'accueil E-Learning afin de suivre avec aisance chaque étape distancielle de sa formation.

> METHODES PEDAGOGIQUES

- Le module E-Learning tutoré présente une démarche pédagogique déductive à travers des séquences transmissives et démonstratives suivies d'exercices progressifs d'apprentissage. Ces séquences peuvent être illustrées par des schémas animés et des vidéos de situations professionnelles.

- Chaque leçon se termine par un questionnaire de reformulation renouvelable. Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable, utile à l'entraînement à l'évaluation sommative finale des acquis.

> MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Le module E-learning tutoré est réalisé sur une plate-forme web dédiée et disponible 30 jours en illimité à la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels.

Accompagnement de l'apprenant(e)

- L'apprenant(e) est suivi(e) par un E-tuteur durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. L'E-tuteur réfère au Référent pédagogique (Formateur) toutes les difficultés ou questions d'ordre des connaissances du domaine traité, qui prendra contact (sous 48 heures, jours ouvrés) avec l'apprenant afin de lui apporter une réponse ou aide pédagogique.

Les échanges avec l'E-Tuteur et le/la Référent(e) pédagogique (Formateur) se déroulent par messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

Assistance technique

- En cas de difficulté d'utilisation de la plate-forme, l'apprenant(e) est mis(e) en contact avec un(e) Référent(e) technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés).

Les échanges avec le/la Référent(e) technique se déroulent par la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

- Prérequis d'environnement informatique :

L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

> RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

- L'E-tuteur est le responsable de la session de formation
- Le Formateur/Formatrice qualifié(e) est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment
- Le/la Référent(e) technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plate-forme

■ Méthodes et modalités d'évaluation

> EVALUATION DES ACQUIS

- L'évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation E-Learning à partir de questions aléatoires à choix multiples basées sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

> MESURE DE LA SATISFACTION DE L'APPRENANT

- Est réalisée en ligne après la formation E-Learning et mesure l'organisation et l'accompagnement de l'apprenant ainsi que la qualité pédagogique des supports E-Learning.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com